

# Commune de MONTIGNY-LA-RESLE

## CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du MERCREDI 27 MAI 2020

### Compte-rendu

Présents : Dominique TORCOL, Marie-Christine GAULUET, Brigitte DURY, Joao PEREIRA DE MOURA, Christian DOUSSOT, Jérôme DUHANOT, Michaël MONMUSSON, Audrey BON, Pierre-Alain BOURDILLON, Vincent MICHELET, Valérie PERON, Gil GONDET, Philippe BALANCON, Serge DELVALLEE, Arlette COURTY

Absent(e) Excusé(e) : néant

Secrétaire de Séance : Valérie PERON

Convoqué le 19 mai 2020 le conseil municipal se réunit le 27 mai 2020 à 18h30 dans la salle de la mairie.

#### ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Election des Adjoints
- Lecture de la Charte de l'Elu Local (Art. L.2121-7 du CGCT)

#### TEXTES DE REFERENCE :

Code général des collectivités territoriales

Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020

Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020

Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020

Ordonnance n° 2020-413 du 8 avril 2020

Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020

Décret n° 2020-571 du 14 mai 2020

Circulaire préfectorale du 27 février 2020, mise à jour le 15 mai 2020

Le quorum étant atteint, Mme Chantal BEAUFILS, Maire Sortant, ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30. Elle procède à l'appel et à l'installation des conseillers municipaux élus le 15 mars 2020.

Après nomination d'une secrétaire de Séance : Mme Valérie PERON et de deux assesseurs : Mme Arlette COURTY et Mr Joao PEREIRA DE MOURA, Mr Serge DELVALLEE demande aux différents membres du Conseil, quels sont les candidats au poste de Maire.

Monsieur Dominique TORCOL se déclare candidat.

Il est procédé à l'élection du Maire à bulletin secret :

- Nombre de votants : 15
  - Nombre de bulletins dans l'urne : 15
  - Nombre de bulletins blancs : 1
  - Nombre de suffrages exprimés : 14
- 
- **M. Dominique TORCOL est élu** avec 14 voix

Mme Chantal BEAUFILS cède la présidence de la séance au doyen d'âge des conseillers Municipaux nouvellement élus, à savoir à Mr Serge DELVALLEE et quitte le conseil municipal.

► Sous la présidence de Mr Dominique TORCOL, Maire de MONTIGNY LA RESLE, les Membres du Conseil Municipal, procèdent à la fixation du nombre d'adjoints.

Après avoir fait lecture des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, Mr Dominique TORCOL rappelle que l'effectif légal du Conseil Municipal de MONTIGNY-LA-RESLE est de 15, il ne peut y avoir plus de 4 adjoints au Maire.

Le conseil municipal décide de fixer à 2 le nombre d'adjoints au Maire.

Il est procédé au Vote du Conseil Municipal :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

► Sous la présidence de Mr Dominique TORCOL, Maire de MONTIGNY LA RESLE, les Membres du Conseil Municipal élisent **les deux Adjoints au maire**.

**Ils procèdent au vote à bulletin secret du 1er Adjoint au maire :**

1 candidat se déclare : Mme Marie Christine GAULUET

- Nombre de bulletin dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrage exprimé : 13

- **Mme Marie Christine GAULUET est élue** avec 13 voix

**Ils procèdent au vote à bulletin secret du 2nd Adjoint au maire :**

1 candidat se déclare : Mme Brigitte DURY

- Nombre de bulletin dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14

- **Mme Brigitte DURY est élue** avec 14 voix

A l'issue de l'élection du Maire et de ses Adjoints, Mr Dominique TORCOL, Maire de la Commune fait lecture de la Charte de l'Elu local (Art.2121-7 du CGCT) et élabore ensuite le tableau d'ordre du conseil municipal.

Séance levée à 19 H 20

Le Maire

Dominique TORCOL



**INFORMATION MASQUES :**

Un masque lavable par habitant est disponible.

Ils sont à retirer soit à l'agence postale communale de 9h00 à 12h00

soit à la mairie de 16h00 à 17h30 (sauf mercredi, samedi, dimanche)

Veuillez-vous munir d'une pièce d'identité ou justificatif de domicile et du livret de famille pour les enfants de plus de 11ans